



VEILLER SUR LA SANTÉ DES ENFANTS OU ADOS DURANT UN SÉJOUR : LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche de préparation « séjour de vacances » est à la disposition des organisateurs, directeurs et animateurs, qui préparent un séjour avec un groupe d'enfants ou d'adolescents.

Elle informe sur les règles concernant la santé des mineurs durant un séjour de vacances, et met à la disposition des organisateurs une Fiche Sanitaire de Liaison.

Izeedor met à la disposition des collectivités territoriales, associations, organisateurs, directeurs et animateurs de séjours, plus de 30 fiches de préparation consacrées aux séjours enfants ou ados : camps, colonies de vacances, stages sportifs, séjours linguistiques, etc. Tous ces documents sont en accès libre.

Pour en profiter : www.izeedor.fr/sejour-colo-vacances/

Izeedor est le portail consacré aux séjours pour enfants et ados : voyages scolaires, colonies de vacances, séjours linguistiques, etc.

 www.izeedor.fr

Pour préparer un voyage scolaire ou un séjour de vacances.

 www.sejours.izeedor.fr

Pour trouver un organisateur de séjours, un hébergement de groupe, une colo...



VEILLER SUR LA SANTÉ DES ENFANTS OU ADOS DURANT UN SÉJOUR : LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Que faire si un enfant tombe malade pendant une colonie ou un centre de vacances ? Un mineur sous traitement peut-il partir avec ses médicaments ? A quoi sert la « Fiche Sanitaire de Liaison » ? Qui est en charge de la santé des enfants et des ados lors d'un séjour hors du cadre familial ? Quel est le rôle exact de l'Assistant Sanitaire ? Comment faire face à d'éventuels frais médicaux lors d'un séjour à l'étranger ? Etc. Etc.

Cette fiche est destinée aux directeurs, responsables et animateurs de séjours avec des enfants ou adolescents. Elle les informe et les aide à veiller sur la santé de tous lors d'un séjour.

La santé des enfants ou ados, en colo, camp, séjour...

Le rôle de l'Assistant Sanitaire (AS).

La présence d'un Assistant Sanitaire est obligatoire dans toutes les colonies, centres de vacances, camps ou voyages auxquels participent des mineurs, à partir du moment où le séjour comprend une nuitée. **L'Assistant Sanitaire** - qui peut être un animateur BAFA ou BAFD - **doit être titulaire du PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1), **de l'AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours), **ou d'une équivalence**. Il assure la surveillance et le suivi sanitaire de chacun au sein du groupe. Son rôle consiste principalement à :

- **effectuer les premiers gestes** et organiser les secours en cas d'accident,
- **organiser l'infirmerie** et gérer les « petits » soins quotidiens,
- **distribuer les traitements médicamenteux** sur ordonnance,
- être à l'écoute des enfants et veiller à leur bien-être physique et psychologique,
- mener une action d'information et de prévention des risques auprès des enfants et ados,
- **collecter, vérifier et conserver les « Fiches Sanitaires de Liaison »**,
- **faire le lien avec les parents** ou responsables légaux en cas d'accident ou de maladie touchant un enfant.

L'Assistant Sanitaire doit être – autant pour les parents que pour les enfants – le référent à qui ils peuvent s'adresser en toute confidentialité pour toutes les questions touchant à la santé et à la prévention. Mais **il n'est en aucun cas autorisé à donner de médicaments à un enfant sans prescription médicale valide** (ordonnance). En cas de doute sur l'état de santé d'un enfant, son rôle est d'organiser la visite médicale – ou l'hospitalisation – de celui-ci, et de veiller à son bien-être.



L'importance de la « Fiche Sanitaire de Liaison ».

La « **Fiche Sanitaire de Liaison** », parfois dénommée plus simplement « Fiche santé » est un élément important lors de la préparation d'un séjour avec des jeunes. Au delà de son caractère obligatoire, elle permet aux familles de transmettre au responsable du groupe, ou à l'assistant sanitaire, des informations importantes concernant la santé de l'enfant. En cas d'accident ou de maladie, elle permet au responsable du groupe, ou à l'Assistant Sanitaire, de disposer et de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace de l'enfant.

Il est donc très important que cette « Fiche Sanitaire de Liaison » soit remplie avec beaucoup d'attention par les parents. N'hésitez pas à la leur remettre plusieurs semaines avant le départ, en insistant sur son importance. Vous leur laisserez ainsi le temps de la remplir correctement, et parfois celui de réaliser qu'il est urgent de mettre à jour les vaccins...

Les règles à respecter en cas d'enfant malade durant le séjour.

A l'exception de colonies ou centres de vacances « médicalisés » qui disposent d'un personnel formé et soumis à une réglementation spécifique, la règle qui s'applique à toutes les autres structures accueillant des mineurs est simple : **hors prescription médicale, il est strictement interdit à un encadrant de donner un médicament à un mineur.** Un médicament n'est jamais anodin ; or une posologie mal suivie, une allergie inconnue, voire un choc anaphylactique, peuvent mener rapidement l'enfant à une situation d'urgence médicale.

Il arrive qu'un enfant, le jour du départ, soit sous traitement pour une affection bénigne. Ou que celle-ci se déclare durant le séjour, sans remettre en cause la participation de l'enfant. Le rôle de l'Assistant Sanitaire n'est pas de se substituer à un médecin, mais d'organiser les soins sous contrôle du corps médical. Cela nécessite qu'il ait, avant le départ, pris quelques précautions indispensables :

- **L'autorisation expresse donnée par le responsable légal de l'enfant de pouvoir «soigner» si besoin est.** Cette autorisation est intégrée à la « Fiche Sanitaire de Liaison ». Il est donc important que les parents ou responsables légaux aient dûment rempli et signé cette fiche. Leur signature les engage juridiquement.
- **Des ordonnances valides, et des médicaments dans leur boîte d'origine,** marquée au nom de l'enfant, et accompagnée de leur notice.
- Pour les plus jeunes, même si l'enfant est autonome dans son traitement lorsqu'il est à la maison, **durant le séjour les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité de l'Assistant Sanitaire.** Si un enfant, chez lui, peut avoir appris à « gérer » de façon autonome et responsable un traitement habituel, ce n'est pas le cas de ses camarades. Or un médicament qui traîne dans une chambre ou sous une tente risque toujours d'être avalé...
- Enfin, si un enfant tombe malade pendant le séjour, aucun traitement, même le plus « léger » ne doit être donné sans avoir au préalable consulté un médecin (muni de la Fiche Sanitaire de Liaison de l'enfant).

Que faire en cas de maladie ou accident d'un mineur à l'étranger ?

Les précautions à respecter sont les mêmes, que le voyage se déroule sur le sol français ou à l'étranger. Concernant la protection sociale, la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** permet, dans tous les pays de l'Union Européenne, d'attester des droits à l'assurance maladie, et le cas échéant de



bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux.

La CEAM est individuelle, nominative et gratuite. Elle est accessible pour tous, enfants de moins de 16 ans compris. Pour en bénéficier, les familles doivent en faire la demande au moins 15 jours avant le départ. La demande peut être faite directement par Internet à partir du compte de l'assuré (<https://assure.ameli.fr>), et ne nécessite l'envoi d'aucun document. Si le départ a lieu dans les 15 jours suivants la demande, la caisse d'Assurance Maladie délivre alors un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste des droits à l'assurance maladie et s'utilise dans les mêmes conditions que la CEAM.



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

1 - ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION. ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____
 Signature : _____